



**CAHIER DES CHARGES**

**1.Objectifs du diagnostic**

Le diagnostic est un préalable à tout projet d'intégration ou d'amélioration de l'autonomie alimentaire. Il conditionnera les aides régionales sollicitées par un éleveur en vue de l'évolution de son exploitation agricole vers plus d'autonomie alimentaire.

La réalisation du diagnostic d'exploitation individuel doit répondre à plusieurs objectifs :

- Dresser un état des lieux de l'exploitation agricole sur le plan de l'autonomie alimentaire ;
- Identifier les points faibles et forts de l'exploitation vis à vis de l'autonomie alimentaire ;
- Préconiser des pistes globales d'évolution pour améliorer l'autonomie alimentaire tout en s'assurant de la viabilité de l'exploitation, ancrée dans un contexte territorial.

Le diagnostic intègre la programmation pluriannuelle sur 3 ans des préconisations qui seront déterminantes pour accéder aux différentes formes du soutien régional.

**2.Définition des bénéficiaires du diagnostic**

Les bénéficiaires potentiels du diagnostic sont les exploitations agricoles candidates pour s'engager dans une démarche d'autonomie alimentaire, se caractérisant par un ou plusieurs types d'élevages suivants (bovins, ovins, caprins, porcins, avicoles).

Le candidat s'engage à transmettre les données nécessaires à l'élaboration du diagnostic et à participer aux réunions collectives d'échanges de pratiques et d'expériences au niveau local et régional.

**3. Durée et montant de la prestation**

La durée de la prestation est évaluée à deux jours compte tenu de la méthode élaborée en 2008. La subvention est accordée au porteur de projet à hauteur de 80% de la dépense éligible HT ou TTC. Le montant du diagnostic retenu comme base de calcul de la dépense éligible est plafonné à 1 000 € TTC par exploitation. **Dans le cas d'une exploitation agricole possédant un atelier de production de ruminants et un atelier de monogastriques, si le diagnostic intègre ces deux ateliers de production en termes de préconisations, son montant de dépenses sera plafonné à 1 500 € TTC.**

**Le porteur de projet pourra bénéficier de cette prestation une deuxième fois dans le cas où une évolution significative sera constatée sur l'exploitation et qu'il s'avèrera nécessaire d'actualiser les préconisations initiales du premier diagnostic. La demande de subvention relative à un deuxième diagnostic devra comprendre un argumentaire justifiant des conditions réunies sur l'exploitation pour pouvoir bénéficier du soutien pour un deuxième diagnostic.**

## **4. Contenu de la prestation**

### ***Principes et règles de l'évaluation et des préconisations***

- Le bénéficiaire s'engage à favoriser l'autonomie alimentaire de son élevage en adoptant des pratiques s'inscrivant dans la vision d'une agriculture durable (notamment réflexion sur le choix des intrants et de l'irrigation).
- Le bénéficiaire choisit librement son prestataire.
- Le diagnostic d'exploitation individuel a une visée formative. Il permet d'accompagner l'éleveur dans l'analyse de ses pratiques actuelles et dans les perspectives d'évolution envisageables.
- L'évaluation aboutit à la formulation de préconisations programmées sur une période de 3 ans.
- Les préconisations formulées par le prestataire apportent à l'éleveur des pistes d'évolution globales pour améliorer l'autonomie alimentaire de l'élevage en tenant compte de la viabilité de l'exploitation et de l'ensemble des équilibres sur l'exploitation.
- Les préconisations seront suffisamment détaillées et précises techniquement pour permettre aux services de la Région d'apprécier et d'identifier les investissements nécessaires sur l'exploitation (espèces, durée et type d'implantation pour l'évolution à l'assolement ; aménagement sur les espaces pâturés, type d'aliments fabriqués « à la ferme »...)
- La programmation des préconisations est l'occasion d'affiner le projet global d'évolution de l'exploitation pour améliorer l'autonomie alimentaire.
- Le prestataire devra faire preuve de neutralité et de diversité dans les types de préconisations prescrites.
- L'évaluation et les préconisations sont co-construites avec le porteur de projet qui les valide.
- La mise en œuvre d'une partie des préconisations pourra faire l'objet d'un soutien régional à la demande de l'éleveur. Les aides sollicitées seront en adéquation avec les préconisations prescrites.

### ***Méthode du diagnostic***

#### **a) pour les exploitations à dominante élevage ruminants**

Tous les prestataires doivent utiliser la méthode élaborée et testée en 2008. Le diagnostic comprend l'évaluation et la formulation des préconisations. Il se décompose en 3 phases :

#### **DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION INDIVIDUEL / ELEVAGE DE RUMINANTS**

##### **PHASE 1 : RECUEIL DES DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES**

- Descriptif du système de production
- Caractéristiques du troupeau
- Caractéristiques de l'assolement
- Données pour évaluation de l'autonomie alimentaire
- Appréciations quantitatives et qualitatives des ressources fourragères et pastorales
- Matériel disponible sur l'exploitation
- Bilan apparent
- Pertinence environnementale (intrants et irrigation)

-Pertinence économique

### **PHASE 2 : SAISIE – EVALUATION ET ANALYSE**

-Identification des points faibles et forts en terme d'autonomie alimentaire  
-Mise en évidence des points à améliorer et des interventions possibles à l'échelle de l'exploitation

### **PHASE 3 : RENDU – PRECONISATIONS**

-Formulation des propositions d'actions  
-Programmation sur 3 ans des préconisations

La méthode nécessite deux visites d'exploitation lors de la collecte des données et pour le rendu à l'exploitant agricole.

Les données quantitatives et qualitatives sont collectées et saisies à partir du fichier d'enquête élaboré sous format excel.

Elles permettront d'évaluer l'autonomie alimentaire globale de l'élevage, l'autonomie fourragère, l'autonomie en concentrés, l'autonomie énergétique (UF) et l'autonomie azotée (PDI).

L'évaluation de l'autonomie alimentaire de l'élevage et son analyse sera basée sur 3 types d'indicateurs :

<b>Indicateurs de fonctionnement</b>	<b>Indicateurs qualitatifs</b>	<b>Indicateurs de durabilité</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>● Animaux<ul style="list-style-type: none"><li>-effectif,</li><li>-niveau de production,</li><li>-chargement</li></ul></li><li>● Assolement<ul style="list-style-type: none"><li>-SAU labourable,</li><li>-SAU non labourable,</li><li>-STH...</li></ul></li><li>● Concentré<ul style="list-style-type: none"><li>-consommation,</li><li>-achat</li><li>-vente</li></ul></li><li>● Fourrage<ul style="list-style-type: none"><li>-potentiel,</li><li>-rendement,</li><li>-autoconsommation,</li><li>-achat,</li><li>-vente...</li></ul></li><li>● Pâturage<ul style="list-style-type: none"><li>-date de sortie,</li><li>-fertilisation,</li><li>-surface,</li><li>-complémentation en fourrages</li></ul></li><li>● Matériel disponible sur l'exploitation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Animaux<ul style="list-style-type: none"><li>-Etat corporel,</li><li>-Etat sanitaire,</li><li>-valorisation de la ration...</li></ul></li><li>● Assolement<ul style="list-style-type: none"><li>-pertinence du choix des cultures,</li><li>-proportion de l'herbe...</li></ul></li><li>● Concentré<ul style="list-style-type: none"><li>-qualité,</li><li>-stockage,</li><li>-distribution...</li></ul></li><li>● Fourrage<ul style="list-style-type: none"><li>-récolte,</li><li>-conservation,</li><li>-qualité,</li><li>-perte...</li></ul></li><li>● Pâturage<ul style="list-style-type: none"><li>-refus,</li><li>-qualité de l'herbe,</li><li>-salissement des parcelles,</li><li>-appréciation des pâtures et de leur gestion...</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Economie<ul style="list-style-type: none"><li>-EBE/produit,</li><li>-annuité,</li><li>-coût alimentaire,</li><li>-charges opérationnelles,</li><li>-niveau de revenu...</li></ul></li><li>● Fertilisation<ul style="list-style-type: none"><li>-bilan apparent,</li><li>-NPK,</li><li>-itinéraire technique...</li></ul></li><li>● Phytosanitaires<ul style="list-style-type: none"><li>-nombre d'interventions</li><li>-IFT...</li></ul></li><li>● Irrigation<ul style="list-style-type: none"><li>-nombre de passages,</li><li>-volume,</li><li>-origine,</li><li>-surfaces...</li></ul></li></ul>

**b) pour les exploitations à dominante élevage monogastriques**

Tous les prestataires doivent utiliser la méthode élaborée et testée. Le diagnostic comprend l'évaluation et la formulation des préconisations. Il se décompose en 3 phases :

## **DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION INDIVIDUEL / ELEVAGE DE MONOGASTRIQUES**

### **PHASE 1 : RECUEIL DES DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES**

- Descriptif de l'exploitation et du système de production
- Caractéristiques techniques des ateliers
- Evaluation des besoins en alimentation des ateliers
- Caractéristiques de l'assolement
- Données pour évaluation de l'autonomie alimentaire
- Appréciations quantitatives et qualitatives des ressources fourragères
- Gestion et origine des matières premières
- Matériel disponible et capacités de stockage
- Données pour plan de fumure
- données économiques

### **PHASE 2 : SAISIE – EVALUATION ET ANALYSE**

- Evaluation de l'autonomie alimentaire au niveau de l'exploitation : identification des points faibles et forts en terme d'autonomie alimentaire
- Mise en évidence des points à améliorer et des interventions possibles à l'échelle de l'exploitation
- Bilan plan de fumure
- Bilan économique

### **PHASE 3 : RENDU – PRECONISATIONS**

- Formulation des propositions d'actions
- Programmation sur 3 ans des préconisations

La méthode nécessite deux visites d'exploitation lors de la collecte des données et pour le rendu à l'exploitant agricole.

Les données quantitatives et qualitatives sont collectées et saisies à partir du fichier d'enquête élaboré sous format excel.

Elles permettront d'évaluer l'autonomie alimentaire globale de l'élevage, en prenant en compte et en différenciant les approvisionnements issus de l'exploitation et ceux du voisinage.

L'évaluation de l'autonomie alimentaire de l'élevage et son analyse sera basée sur 3 types d'indicateurs :

Indicateurs de fonctionnement	Indicateurs qualitatifs	Indicateurs de durabilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animaux <ul style="list-style-type: none"> <li>-effectif,</li> <li>-niveau de production,</li> <li>-moyens techniques des ateliers</li> <li>-formules des aliments</li> </ul> </li> <li>• Assolement <ul style="list-style-type: none"> <li>-SAU labourable,</li> <li>-SAU non labourable,</li> <li>-Matériel à disposition</li> <li>-Quantités céréales produites</li> </ul> </li> <li>• Approvisionnement matières premières <ul style="list-style-type: none"> <li>-quantités produites : potentiel et rendement</li> <li>-autoconsommation/consommation,</li> <li>-quantités achetées : à qui, à quelle distance de l'exploitation (localisation)</li> <li>-quantités vendues</li> </ul> </li> <li>• Stockage <ul style="list-style-type: none"> <li>-capacités de stockage des matières premières et/ou de l'aliment complet fabriqué</li> </ul> </li> <li>• Matériel disponible sur l'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assolement <ul style="list-style-type: none"> <li>-pertinence du choix des cultures,</li> </ul> </li> <li>• Matières premières <ul style="list-style-type: none"> <li>-qualité,</li> <li>-récolte</li> <li>-stockage, conservation</li> <li>-distribution...</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie <ul style="list-style-type: none"> <li>-Taux d'endettement</li> <li>-Trésorerie nette</li> </ul> </li> <li>• Fertilisation <ul style="list-style-type: none"> <li>-bilan apparent,</li> <li>-pression d'épandage</li> </ul> </li> </ul>

### c) Règles communes

L'utilisation des méthodes informatisées selon le type d'élevages, par tous les prestataires garantira un calcul homogène de l'autonomie alimentaire, sur l'ensemble des diagnostics.

Le document de synthèse du diagnostic devra obligatoirement être remis au bénéficiaire pour qu'il garde trace des résultats de l'évaluation et des préconisations formulées. Il devra être visé par l'exploitant et le prestataire. Ce document sera joint, par l'éleveur, à ses dossiers de demande de subvention auprès des services de la Région, dans le cadre de la démarche autonomie alimentaire.

Le prestataire utilisera la méthode de rendu formalisée sous excel et format PDF. Elle se décline de la façon suivante :

- Présentation du prestataire
- Présentation de l'exploitation agricole
- Résumé du descriptif du système de production
- Résultat de l'évaluation de l'autonomie alimentaire
- Prise en compte de la pertinence économique et environnementale
- Analyse de l'évaluation de l'autonomie alimentaire : identification des facteurs favorables et défavorables
- Formulation des préconisations pour améliorer l'autonomie alimentaire et proposition de calendrier de mise en œuvre des évolutions sur 3 ans

Sur le document de rendu, figurera le logo de la Région Rhône Alpes. De plus, le prestataire s'engage à mentionner dans tout support d'information et de communication, le soutien régional pour la réalisation du diagnostic.

La Région est propriétaire de la méthode du diagnostic et à ce titre toute reproduction, représentation ou diffusion par un tiers de celle-ci, par quelque moyen que ce soit, est soumise à autorisation préalable.

## **5. Moyens et compétences de la structure en charge du diagnostic**

La structure prestataire devra être expérimentée :

- Appartenir à un réseau de professionnels agricoles sur le territoire rhônalpin,
- Apporter une assistance technique aux éleveurs dans le cadre de ces missions principales,

La personne intervenant au titre de la structure devra être expérimentée :

- Posséder un diplôme dans le domaine agricole, de niveau minimum BAC+2, ou bien 5 années d'expérience dans le conseil agricole ;
- Maîtriser les domaines techniques suivants : système d'exploitation, alimentation du bétail, système fourrager, élevages concernés (bovins, ovins, caprins, porcins et/ou avicoles) ;
- Détenir une très bonne connaissance du contexte territorial de l'exploitation ;
- Maîtriser l'analyse technico-économique ;
- Avoir les compétences pour proposer des améliorations concernant l'autonomie alimentaire ;
- Faire preuve de rigueur dans le traitement des données ;
- Avoir le sens des relations humaines ;
- Proposer des pistes d'actions en toute indépendance commerciale ;

Les prestataires fourniront une attestation sur l'honneur à la Région Rhône Alpes, assurant du respect du présent cahier des charges. Toutes les personnes, intervenant au titre de la structure prestataire pour réaliser les diagnostics, devront participer à une formation collective spécifique dispensée par un organisme désigné par la Région.

## **6. Evaluation du soutien régional**

A la demande des services de la Région et dans les délais fixés par ceux-ci, un bilan annuel sera fourni par les structures ayant réalisé des diagnostics, faisant apparaître les indicateurs suivants :

- Nombre et liste des personnes ayant bénéficié d'un diagnostic d'exploitation individuel (en mentionnant les caractéristiques suivantes : nom, localisation géographique, type d'élevage, destination élevage, signe de qualité, volonté ou pas de poursuivre son engagement dans la démarche...)
- Les modalités de la réalisation des diagnostics (nombre de visites par exploitation, temps consacré par visite...)
- La synthèse de l'évaluation de l'autonomie alimentaire des élevages (autonomie globale, en concentrés et fourragère)
- Les types de préconisations formulées et planifiées pluri annuellement (récapitulatif quantitatif et qualitatif des investissements ou actions à mener).

La réception de ce bilan conditionnera les futures nouvelles attributions de subvention aux structures.